LA SOIE
Innovation, performance & quality

ATTESTATION
DU13/10/2019

Je soussigné, Monsieur YASSINE NEGUIR, Directeur Général de la société LA SOSIE, Atteste maintenir mon engagement à respecter les dix principes du Pac Mondial des Nations Unies dont je suis signataire au nom de la compagnie LA SOIE depuis 1999.

I undersigned, Mister YASSINE NEGUIR Chief Executive Officer of compagnie LASOIE, attest maintain my commitment to respect the ten principles of the United Nations Global Compact having signed it for the Compagnie LA SOIE in 1999.

LA SOIE
Innovation, performance & quality

DÉCLARATION DE SOUTIEN DU DIRIGEANT DES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DU 13/08/2018

H.E. António Guterres
Secrétaire Général Nations Unies
New York, NY 10017 USA

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général, J'ai l'honneur de vous confirmer que La Soie soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. La Soie fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes. Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1.Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)

2.Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

3.Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Yassine NEGUIR
Directeur Générale

LA SOIE-NEYME SAS
S.A.S. au Capital de 6.080.000 €
20, avenue Kléber - 75116 PARIS
Tél. 01.41.10.43.60 - Fax 01.45.02.81.09
SIRET 552 103 103 00065 - APE 1310Z
N° TVA FR 80 552 103 103